



OFFRE D'INTEGRATION A

AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A

La Société Coopérative pour la Production Agropastorale en Afrique en abrégé **AFRICA FOOD COOP-C.A** a été immatriculée au MINADER depuis le 10 Janvier 2018 sous le numéro 18/002/CMR/LT/01/005/CCA/001/001002.

Il s'agit d'une entreprise qui appartient à ses coopérateurs et non un regroupement d'entrepreneurs exerçant des métiers similaires. Chaque coopérateur est copropriétaire de l'entreprise avec les autres et chacun vient convaincu que sa spécialité fera avancer la cause de l'agropastoral. Nous comptons intégrer dans notre entreprise, **TOUTES LES SPECIALITES ET COMPETENCES INDISPENSABLES A L'EPANOUISSEMENT DE CE PROJET SOCIO-ECONOMIQUE D'ENVERGURE.**

LA SOCIETE COOPERATIVE EST UN GROUPEMENT AUTONOME DE PERSONNES VOLONTAIREMENT REUNIES POUR SATISFAIRE LEURS ASPIRATIONS ET BESOINS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS COMMUNS, AU MOYEN D'UNE ENTREPRISE DONT LA PROPRIETE ET LA GESTION SONT COLLECTIVES ET OU LE POUVOIR EST EXERCE DEMOCRATIQUEMENT ET SELON LES PRINCIPES COOPERATIFS.

UNE ENTREPRISE EST UN PROCESSUS CAPABLE D'ETRE REPETE, QUI CREE ET DISTRIBUE QUELQUE CHOSE DE VALEUR REpondant A UN DESIR OU A UN BESOIN D'AUTRES INDIVIDUS, A UN PRIX QU'ILS SONT PRETS A PAYER, ET D'UNE MANIERE QUI SATISFAIT LEURS BESOINS ET LEURS ATTENTES, EN VUE DE DEGAGER DES BENEFICES SUFFISANTS POUR SES PROPRIETAIRES AFIN DE POURSUIVRE SON ACTIVITE.

Pour être coopérateur à **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** une fois retenu, le candidat est tenu à faire deux apports :

1. **L'apport en numéraire** est sa participation financière au capital social de l'entreprise. C'est ce qui fait de lui un COOPERATEUR et permettra de déterminer sa **part de revenu** en fin d'exercice.
2. **L'apport en industrie** est lié à la qualification. Il est constitué des aptitudes, des compétences et du savoir-faire que le coopérateur entend mettre au service de l'entreprise. Il permet de réguler **les indemnités de survie** (salaires).

Si vous désirez intégrer **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** vous devez dans votre offre de candidature, préciser, dans les détails :

1. **Comment votre apport en industrie sera bénéfique pour l'idéal de notre co-entreprise.**
2. **Comment vous vous y prendrez concrètement pour que cela soit ainsi.**

Vous souscrirez au minimum de parts sociales convenues dans les statuts pour la constitution du capital social de l'entreprise (Apport en numéraire).

Vous devez être prêts à respecter l'esprit et la lettre des textes règlementaires et statutaires de l'entreprise, qui est régie par l'AUSCOOP, l'Acte Uniforme relatif aux droits des Sociétés **COOP**ératives et du code du travail.

Votre dossier de demande d'intégration devra donc comporter entre autres, votre lettre de motivation. En plus, vous devrez vous prononcer explicitement sur les trois thèmes suivants :

1. *Que pensez-vous de la forme **coopérative** d'organisation d'**entreprise**, par rapport aux autres formes que vous connaissez ? Citez quelques autres formes d'entreprise en les décrivant.*
2. *Quel regard portez-vous sur le métier d'agriculteur dans la société camerounaise aujourd'hui ?*
3. *Du point de vue de spécialiste dans votre domaine, quelles sont d'après vous, les facteurs limitant du développement du secteur agropastoral dans notre pays ? comment y faire face ?*

Le dossier de candidature doit nous parvenir **aussitôt que vous le pouvez**. Il est composé de :

1. **Une demande manuscrite d'intégration en tant que coopérateur de la société coopérative **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A****
2. **Une lettre de motivation**
3. **une réponse aux questions posées ci-dessus.**
4. **Un curriculum vitae**
5. **une copie du diplôme**
6. **Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité.**

Envoyez immédiatement votre dossier de candidature à M. **Luc KAMTO** à Douala : **675943331** contact@africafoodcoopca.com ; Nous vous contacterons, sans délai pour un entretien.

LA FORCE DU GROUPE !

LA PUISSANCE DU NOMBRE !